



Contrat de travail différent de la fiche de poste

Par **PetL**, le **22/07/2024** à **19:37**

Bonjour,

J'ai répondu à une annonce pôle emploi qui offrait un CDI à 1600euros net par mois. On me l'a aussi répété à l'oral pendant mon recrutement. Après une semaine de travail, lors de signer mon contrat, il s'agissait d'un CDD et le salaire ne correspondait pas non plus. La partie sur le salaire n'était pas claire mais je leur ai fait confiance parce que je sais que le code du travail précise qu'on ne peut pas mentir sur le salaire et on ne m'a pas laissé le temps de lire mon contrat en détail ni de le ramener chez moi. Après vérification, même la date de signature était fausse! Je sais que j'ai été naïf et que j'aurais dû me méfier. J'ai toujours les photos de l'annonce qui prouvent le salaire et le type de contrat qui était proposé.

Ma question est donc la suivante : ai-je un recours pour qu'on me paye ce qui était annoncé même après signature?

Merci pour votre temps.

Par **Lag0**, le **23/07/2024** à **07:00**

Bonjour,

Si vous avez signé le contrat avec le salaire bien précisé, cela va être difficile de revenir dessus, en signant, vous avez accepté les nouvelles dispositions différentes de l'annonce.